

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 JANVIER 2025

## Séance ordinaire

Le Mercredi quinze Janvier deux mille vingt-cinq, quatorze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 Janvier 2025, en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain, Le Maire.

**Etaient présents** : Messieurs TIRMARCHE Ghislain, DELPLANQUE Nicolas, TURQUIN Alex, DAUSSY Éric, HEROUART Michel, DAZY Bernard, et Mesdames LEFEVRE Joelle, VOLANT Aline WOJTYSIAK Hélène, DUBOS Astrid

**Absent excusé** : M. DREANO Frédérique CAPRON Marie

**Absents non excusés** : Mme BOULINGUEZ Denise et Mrs DELOHEN Michel et JOZEFOWICZ Olivier.

M. DELPLANQUE Nicolas a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, M. Le Maire déclare la séance ouverte à 14h00

Nomination du secrétaire de séance : M. DELPLANQUE Nicolas se présente. Le Conseil municipal accepte.

### Ordre du jour :

1. Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal
2. Relevé des décisions prises par M. Le Maire dans le cadre de ses délégations.
3. Achat parcelle
4. Achat d'un bâtiment -
5. Demande de subvention DETR et DSIL- Achat panneau d'affichage, tables, chaises et bureau pour la Nouvelle Mairie.
6. Adhésion à la convention collective du CDG80 - Santé et Prévoyance
7. Redevance d'occupation du domaine public temporaire
8. Bons à 10 €uros par foyer pour les vœux du Maire
9. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
10. Communications

### **1- APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL :**

M. le Maire présente à l'Assemblée Mme HABCHI Anissa, alternante en webdesign, qui est en charge de toute la communication de la commune mais également de la révision et la modernisation du site internet.

Il informe à l'assemblée que suite aux remarques d'élus, des changements ont été fait sur le point des subventions aux Associations :

			Indication des votes
NOM de l'Association	Vote 2024	Personne qui s'abstient au vote :	Vote ↓
ACTG CATM	350		POUR à l'Unanimité
Apate	1 000	DAZY Bernard (Membre)	9 POUR et 1 ABST.
Ass. Festive	0		POUR à l'Unanimité
Ass. Sports et loisirs	0	Alex Turquin (Président) Ghislain TIRMARCHE (Membre)	8 POUR et 2 ABST.
Avenir de l'Etoile	1 800	Aline Volant (Conjointe du Président)	9 POUR et 1 ABST.
Club compétition pêcheurs (2023-550€+ 2024-550€)	1 100		POUR à l'Unanimité
Club de l'Age d'Or	550	Joëlle LEFEVRE (Membre)	9 POUR et 1 ABST.
Coopérative Scolaire	600		POUR à l'Unanimité
Fanfare Municipale	1 200	Joëlle LEFEVRE (Membre)	9 POUR et 1 ABST.

Les Fervents pêcheurs	900		POUR à l'Unanimité
Ombre et Lumière	0		POUR à l'Unanimité
Pétanque Stelliennne	0		POUR à l'Unanimité
Société de Chasse	0		POUR à l'Unanimité
Except. Sté de Chasse	200	Aline VOLANT (Tante de la Présidente)	9 POUR et 1 ABST.
Souvenir Français Picquigny	50		POUR à l'Unanimité
Stell'Rando	650	Rectifications	POUR à l'Unanimité
En attendant Mam	800		POUR à l'Unanimité
Secours catholique	100	Rajouts au tableau	POUR à l'Unanimité
	9300		

Mme DUBOS Astrid demande pourquoi sur la délibération du 12 novembre il a été notifié le 13 novembre au lieu du 12 novembre. Après vérification, Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie, remercie Mme DUBOS et vérifiera le paramétrage dans le nouveau logiciel installé.

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, valide le compte rendu du 30 septembre 2024, par 1 abstention (DUBOS et 9 voix POUR.

## **2- RELEVÉ DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

M. le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie, pour la lecture des décisions :

- 6 abandons de droit de préemption pour : AE191-192 AH420-421-425 AM 538-539-540 AD 083-084 AH 479-477 AH337 ;
- Contrats :
  - Création d'un contrat aidé pour 6 mois
  - Création d'un contrat civique pour 8 mois

## **3- ACHAT PARCELLE**

M Le Maire explique à l'assemblée que suite à son rendez-vous pour la signature auprès du Notaire pour la vente des parcelles avec l'EPF, il a été constaté qu'une parcelle était absente du dossier. Afin de régulariser cette vente, les vendeurs ont proposé à M Le Maire de simplifier les démarches (au lieu de vendre à l'EPF et que l'EPF nous la rétrocède après) de la vendre directement à la Commune de l'Etoile – parcelle qui ne rentre pas en compte dans le projet total de création des habitations.

Après discussion, le conseil municipal DECIDE d'accepter d'acheter la parcelle AE 195 pour un montant de 50 € et 134 € de frais de notaire. 9 voix POUR et 1 voix CONTRE (DUBOS).

## **4- ACHAT D'UN BATIMENT**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a fait une proposition d'achat pour le terrain qui se situe en face de l'atelier municipal. (Il est présenté par rétroprojecteur) d'un montant de 60.000 €. Il souligne l'intérêt pour la commune d'acquiescer ce bien puisque celui-ci pourra désengorger l'atelier communal. Les hangars qui sont dessus pourront servir à bien des égards. Il souligne que ce bâtiment avait été déjà en vente il y a quelques années, et la commune ne peut pas faire deux fois l'erreur de le laisser passer.

Après réflexion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE l'achat de ce bâtiment pour un montant de 60.000 €.

## **5- Demande de subvention DETR et DSIL- Achat panneau d'affichage, tables, chaises et bureau pour la Nouvelle Mairie.**

M. Le Maire propose à l'assemblée de présenter un dossier à la DETR pour obtenir une subvention pour l'achat d'équipement intérieur pour la nouvelle Mairie. Il présente les documents et tarifs des devis qu'il a déjà reçu et propose ceci :

<b><u>SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</u></b>				
Tables 20 places	JLG	2 285,70	457,14	2 742,84
Chaises x20	SEDI	2 794,60	558,92	3 353,52
Chaises pour cérémonies 52 + chariot	JLG	2 064,76	412,95	2 477,71

<b><u>HALL D'ENTREE</u></b>				
Bancs avec 2 sièges + 1 place	JLG	323,79	64,76	388,55
<b><u>BUREAU DU MAIRE</u></b>				
Bureau (sans chaises)	JLG	2 222,40	444,48	2 666,88
<b><u>Panneau d'entrée Digital</u></b>				
55" avec support et maintenance	PLVBroker	7 240,00	1 448,00	8 688,00
	<b>Totaux</b>	16 931,25	3 386,25	20 317,50
Prise en charge :				
	35%	<b>5 925,94</b>		5 925,94
	65%	11 005,31		<b>14 391,56</b>
		16 931,25		<b>20 317,50</b>

Le dossier et des photographies des propositions sont présentés sur le rétroprojecteur. Il signale que la commune installera un panneau à l'entrée de la Mairie, pour publier les informations importantes et autres. Il souligne que les choix ont été fait au plus juste pour le budget.

Il propose de passer au vote : par 1 voix CONTRE (DUBOS) et 9 voix POUR, la demande de subvention DETR pour l'achat du matériel est validée.

Il demande à Mme DUBOS Astrid pourquoi elle a voté contre. A ceci elle répond que le mobilier actuel pourrait être utilisé au lieu d'en acheter un nouveau. M. Le Maire souligne que ce n'est pas envisageable. Que la salle du conseil actuelle, les tables et chaises devront restées en lieu et place pour permettre l'utilisation de ceux-ci dans la salle qui restera disponible. Concernant le bureau du Maire, actuellement ceux sont des bureaux de différentes tailles et style. Mme BOULARD Dorothee, Secrétaire Générale de Mairie, souligne que les bureaux des secrétaires restent inchangés.

#### **6- ADHESION A LA CONVENTION COLLECTIVE DU CDG80 – Santé et Prévoyance.**

M le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothee, secrétaire Générale de Mairie. Elle explique que suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial du centre de gestion pour la participation employeur pour la SANTE de 12 €uros et la PREVOYANCE pour 7 €uros. Il y a lieu maintenant que le Conseil Municipal valide cette prise en charge et l'adhésion au service de convention collective pour la Santé et la Prévoyance.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, valide la prise en charge des 7 €uros pour la Prévoyance et le maintien à 12 €uros pour la Santé et l'adhésion à la convention collective proposée par le CDG 80.

#### **7- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TEMPORAIRE**

Suite à une demande d'installation d'une caravane sur le domaine public, M. Le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur le prix d'une location mensuel pour l'occupation du domaine public. Il précise que cette personne est toujours en cours de négociation pour l'achat d'un bien sur l'Etoile. L'installation et la fourniture d'électricité sont à la charge de celui-ci.

Après réflexion, le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte de louer l'emplacement à cette personne pour un montant mensuel de 120 €uros par mois. Il est proposé à partir de ce mois jusqu'au mois d'Avril et plus si besoin.

Mme DUBOS Astrid demande ce qui se passera si un autre administré demande l'emplacement ? M. Le Maire précise que chaque demande sera étudiée et qu'un nouveau vote sera fait en conseil municipal pour la RODP.

#### **8- BONS A 10 €uros par foyer pour les Vœux du Maire**

M. Le Maire donne le bilan pour l'opération bons à 10 € de l'année dernière : 328 foyers ont participé, soit 58% des habitations de la commune.

Suite à cette réussite et aux retours favorables qu'il y a eu, il propose de renouveler cette année. Il précise que les bons ne sont valables que pour les commerçants de la Commune. De nouveaux commerçants cette année participeront : Pizza planètes (sur la remise du bon au secrétariat un coupon de réduction pour une pizza sera offert) – L'atelier du Bois – La nouvelle coiffeuse : Hair'xpression – ainsi que ceux qui ont déjà participé l'année dernière : Le Jardin d'Agathe – Le Rétro – Pepit'Auto.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte le renouvellement des bons à 10 € dans les conditions énumérées au-dessus.

### **9- AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025.**

M le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, secrétaire Générale de Mairie. Elle explique que, comme chaque année, que le Maire est en droit, sur autorisation de l'organe délibérant, et avant le vote du budget, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Crédits inscrits au Budget primitif 2024 (-001,-041-16-RAR) :

**Chapitre 20** : 40.000 € - 20.000 € (Rar 2023) = 20.000 € Soit 5.000 € maxi pour ce chapitre

**Chapitre 21** : 1.567.417,08 € - 76.000 € (Rar 2023) = 1.491.368,22 € Soit 372.842,06 € maxi pour ce chapitre.

Détermination du montant : **377.842,06 €**

**Les dépenses d'investissement seront inscrites dans les comptes suivants**

Chapitre 20

203 Frais d'étude	5.000
-------------------	-------

Chapitre 21

212 Agencements et aménagements de terrains	40.000
2131 Constructions Bâtiments Publics	40.000
2135 Installations générales, agencements, aménag. Constructions	92.842,06
2151 Réseaux de voirie	40.000
2152 Installation de voirie	40.000
21531 Réseaux d'adduction d'eau	40.000
21532 Réseaux d'assainissement	40.000
21538 Autres Réseaux	20.000
2183 Matériel informatique	20.000

Après discussion, le Conseil Municipal valide l'autorisation de crédits ci-énumérée au-dessus par 09 voix POUR et 1 voix CONTRE (DUBOS).

14h41 Madame DUBOS Astrid quitte l'assemblée

### **10- COMMUNICATIONS**

M. Le Maire informe l'assemblée de :

→ La réception d'un courrier d'un élu et malgré le caractère confidentiel de ces courriers, il propose d'aborder au sein de cette assemblée, certains de ces points qui lui semblent important sans citer l'élu, ces points qui d'ailleurs auraient fait l'objet d'une communication puisque des nouvelles informations lui ont été transmises récemment.

- « Allez-vous vendre tous les **bâtiments communaux** qui vous posent problème ? » : Il souligne que les dossiers sont déjà en cours d'études et que la commune n'a pas vocation à faire du locatif. Il signale que suite à des changements de réglementation, la commune n'est pas en mesure de mettre aux normes ceux-ci. Suite à sa proposition de vente des logements à la SIP, celle-ci est en train d'étudier la proposition. Ils ont déjà estimé les logements ainsi :

- Logement au 37 Rue du 08 Mai 1945 :  
Avant travaux : DPE (Diagnostic de performance énergétique) G  
Coût des travaux : 91.335 €  
Après travaux : DPE C
- Logement 157 Rue Jules Verne  
Avant travaux : DPE E  
Coût des travaux : 39.232 €  
Après travaux : DPE D
- Logement 159 Rue Jules Verne  
Avant travaux : DPE E  
Coût des travaux : 39.232 €  
Après travaux : DPE D

Soit un total de 172.964 € de travaux.

Une proposition d'achat sera transmise ultérieurement.

- **L'Achat de la Ferme** a été validé par l'EPF et l'acte signé. L'achat pour les terrains de la pharmacie est toujours en cours.
- **Transformateur cimetière** : Il sera prochainement installé courant mars – création à l'étude de 2 places de parking pour recharge de voitures électrique auprès de le EPF ; Effacement de réseau, la commune prendra en charge le terrassement.
- **Nouvelle Mairie** : Les travaux sont bien avancés, actuellement la pose du carrelage est en cours. Ce sera terminé fin de la semaine prochaine. Après la peinture sera faite, la rénovation des tuiles du toit, la pose de l'enduit sur la partie agence portable, ainsi que l'aménagement extérieur avec la création de la place PMR et 7 places de stationnement. Les travaux devraient être terminés fin février.
- Les appels d'offres seront lancés pour la rénovation de la **salle des associations** (mairie actuelle) et **le gymnase** courant février.
- Dès que le secrétariat aura été déménagé dans la nouvelle mairie, les travaux débiteront pour la **salle des associations** avec l'aménagement de la salle de musculation. Le début du chantier est prévu début avril.
- Pour le **gymnase** la prévision des travaux est prévue pour début septembre avec une fin de chantier février 2026. Le permis de construire est en cours d'instruction. Il a été demandé quelques changements par le groupement des architectes.
- Présentation du **projet de construction de 3 logements** par la SIP, Rue Hector Malot. Début de la construction estimé septembre 2025 avec 1 an de travaux environ. 3 Logements de type 4 chambres sont envisagés. Il souligne que cela fait 3 logements supplémentaires pour des familles et cela permettra une augmentation de population pour la commune et pour l'école.
- Présentation de sa rencontre avec **la SIP : LA FERME** : La SIP effectuée une étude préalable sur le projet de rachat futur.
- **Chicanes** – Rue de Long : Il souligne que le projet est travaillé depuis 2 ans, et que suite à sa rencontre avec le Département et la sécurité routière, le projet pourrait être pris en charge à 40 %. Il rappelle que le Département a gelé toutes les subventions suite au problème de la Présidence et aux nouvelles règles imposées par l'Etat. (Réductions budgétaires)
- **Equipement sportif** : Le temps n'a pas permis l'installation du matériel. Au printemps, dès l'augmentation des températures, ils seront installés. Ainsi que l'installation et l'achat du matériel par le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes). Ce qui terminera l'espace intergénération.
- **Inauguration** : Pour finaliser les aménagements, des inaugurations seront à prévoir.

Après avoir épuisé l'ordre du jour M. Le Maire déclare la séance levée à 15 heures.

Fait le 21 Janvier 2025  
Le Secrétaire de Séance  
DELPLANQUE Nicolas



Le Maire  
TIRMARCHE Ghislain

